



L'intégralité des délibérations du SMICTOM Centre Ouest peuvent être consultées :

- Sur le site internet du syndicat

[www.smictom-centreouest35.fr](http://www.smictom-centreouest35.fr)

- Sur demande à l'accueil, aux jours et horaires d'ouverture au public

*Conformément aux dispositions de l'article R 4211 Du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours pour excès de pouvoir contre les délibérations prises par le comité syndical et par le bureau syndical dans un délais de deux mois à compter de leur publication.*



## Délibération du Bureau Syndical du jeudi 06 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 06 juillet à 09h00, les membres du Bureau, convoqués le vendredi 30 juin 2023, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Hubert GUINARD

**Etaient présents :** Mme BOUGAULT, Mme BERREE, Mme GUEE, M. GUINARD, M. RONSIN, M. COWET, M. LOHAT, M. LEMAZURIER, M. LOHAT, M. PERTUISEL

**Excusés :** M. COWET, M. ETHORE

**Assistaient également à la réunion :** M. ZILLIOX Directeur, M. LABBE (commune de Le Verger)

### **Objet : Attribution Marché Maitrise d'Œuvre création alvéole 4/ fermeture alvéole 5**

VU la délibération 2020-039 du comité syndical du 13 octobre 2020 portant délégation au Bureau du Syndicat, et la délibération 2020-038 portant délégation au Président,

VU la nécessité de construire en 2024 sur le site de Point Clos une nouvelle alvéole 4 et de procéder à la fermeture de l'alvéole 5 dont l'exploitation va se terminer

VU la nécessité pour la collectivité de se faire accompagner par un maître d'œuvre compétent dans ce domaine,

Une consultation a été engagée auprès de 2 cabinets spécialisés :  
BURGEAP sis à Couëron (44),  
BOURGOIS sis à Betton,

Seul BURGEAP a remis une offre.

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :**

**-décident de retenir le cabinet BURGEAP, sis à Couëron (44), pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une nouvelle alvéole 4 et de fermeture de l'alvéole 5 pour un montant de 39 920€ HT.**

**-autorisent le Président ou le vice-président délégué à signer le marché ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.**

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Méen-le-Grand, le 06 juillet 2023

Le Président,

